



agglomération Castres-Mazamet

Rapport d'activité 2002



La publication annuelle du rapport d'activité nous permet, en répondant aux exigences de la loi, de nous adresser de façon privilégiée aux 322 élus municipaux qui représentent les 16 communes de notre agglomération, et de relayer ainsi ces informations auprès des 85.000 habitants de Castres-Mazamet.

La lecture de ce document les informe dans le détail sur l'organisation de nos services, sur nos actions, sur leur complémentarité avec celles des communes

Après avoir défini les grandes orientations et les priorités à l'horizon 2006, et les avoir inscrites dans une projection budgétaire pluriannuelle rigoureuse, 2002 a été l'année du lancement des premiers chantiers.

Nous avons apporté, à travers le Contrat de Plan, la contribution la plus importante pour le désenclavement routier de notre agglomération : 36% du financement des routes. Un soutien au développement économique particulièrement volontariste avec la mise en place d'un programme de modernisation des zones d'activités et d'aides en faveur des entreprises. La poursuite du déploiement du réseau à haut débit, nécessaire à l'émergence d'un nouveau secteur d'activités autour des technologies de l'information et de la communication, aussi bien pour l'implantation de nouvelles entreprises que pour le renforcement de l'enseignement supérieur.

Ce rapport d'activité témoigne des progrès réalisés dans l'intercommunalité et de son évolution pour bâtir une agglomération solide répondant aux nécessités de notre temps.

Jacques LIMOUZY
*Ancien Ministre
Président de la Communauté
d'agglomération*

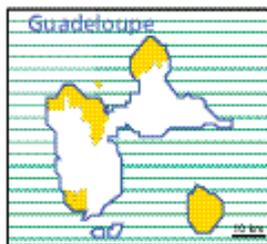
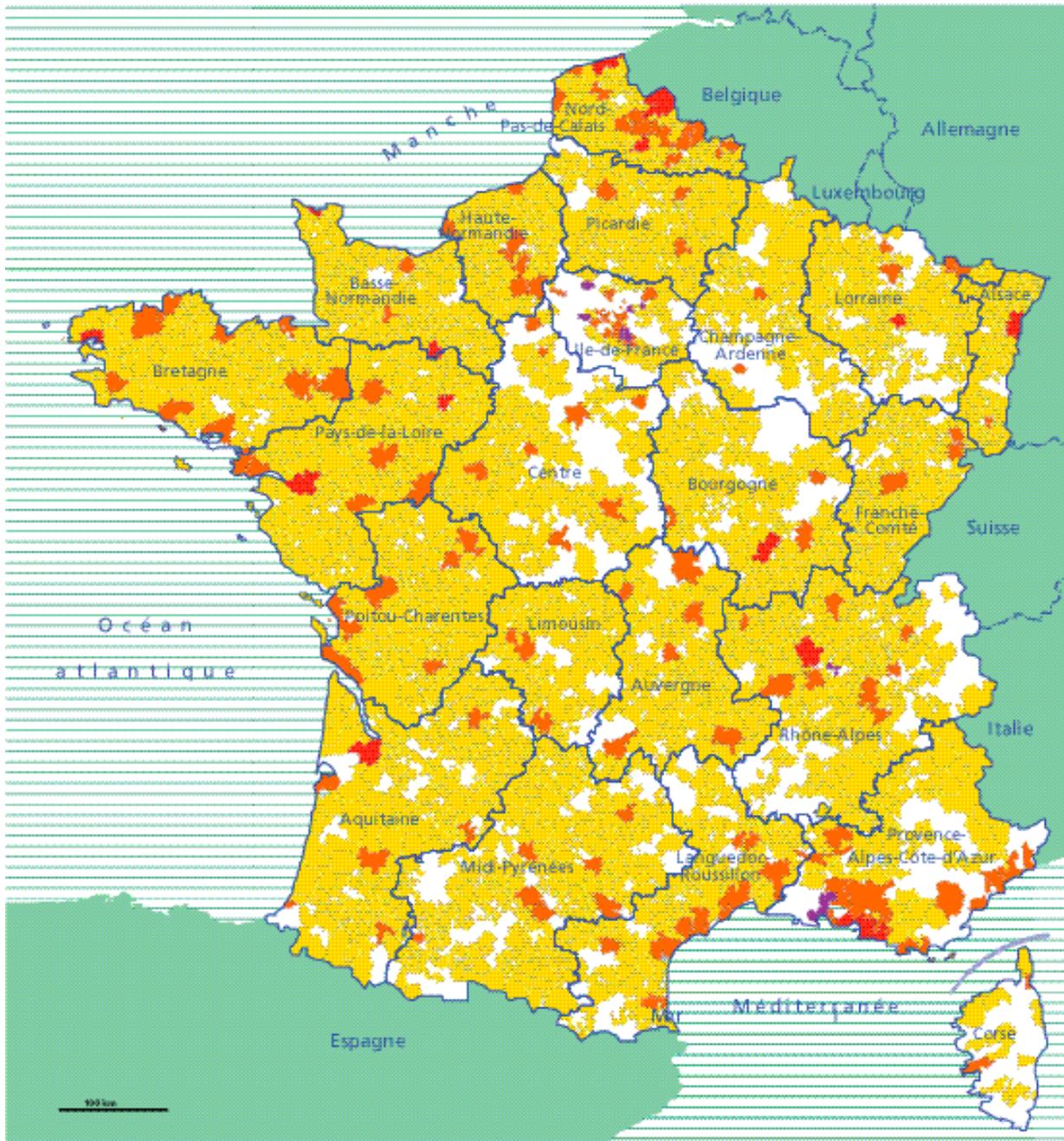
La Communauté d'agglomération	3	Aménagement de l'espace, habitat et politique de la ville	23
Présentation générale	5	Projet et contrat d'agglomération	23
Castres-Mazamet dans la dynamique intercommunale	5	Habitat	24
Compétences	5	Contrat de villes	24
Intérêt communautaire	6	Environnement et cadre de vie	25
Fonctionnement institutionnel	8	Traitement des déchets	25
Conseil et Bureau	8	Equipements culturels et sportifs	25
Nouvelle organisation et commissions	8	Mise en réseau des ressources culturelles	26
Organisation des services	9	Les finances intercommunales	27
Organigramme et effectifs	9	Rappels sur les exercices précédents	28
Mouvements de personnel	11	La reprise des résultats du District	28
Comité technique paritaire	11	Le transfert des compétences des communes à la Communauté d'agglomération	28
Régies et organismes extérieurs	12	L'organisation financière de la Communauté d'agglomération	28
Régies	12	Les ressources	28
Organismes extérieurs	12	La Taxe Professionnelle Unique	28
L'action intercommunale	13	La Dotation Globale de Fonctionnement	28
Développement économique	14	Compte administratif 2002 du budget principal	29
Investissements dans les zones d'activités	14	Les dépenses de fonctionnement	29
Interventions en faveur des entreprises	15	Les recettes de fonctionnement	29
Technologies de l'Information et de la Communication	15	Les résultats de gestion	30
Enseignement supérieur et recherche	18	Mouvements de bilan	32
Infrastructures programmées au contrat Etat-Région	18	Les mouvements à l'actif	32
Ecole d'ingénieurs	18	Les mouvements de trésorerie	32
Recherche et transfert de technologie	20	Les mouvements au passif	32
Infrastructures de communication et transports	20		
Désenclavement routier	20		
Voie urbaine nord de Castres	22		
Transports	22		

la Communauté d'agglomération



Entre les deux pôles urbains de l'agglomération, la Communauté tient son siège à l'Espace Ressources, centre d'affaires et de services du site intercommunal d'activités Le Causse Espace d'Entreprises.

la France de l'intercommunalité en 2003



- Communauté urbaine
- Communauté d'agglomération
- SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle)
- Communauté de communes

adp - 2003 - cartographie Dominique Rogy

Présentation générale

Castres-Mazamet dans la dynamique intercommunale

Les Communautés d'agglomération constituent l'une des 3 formes d'intercommunalité prévues par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale : Communautés urbaines, Communautés d'agglomération, Communautés de communes. La Communauté d'agglomération est un "établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50.000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15.000 habitants". Depuis le 1er janvier 2000, 143 Communautés d'agglomération ont été créées : 50 en 2000, 40 en 2001, 30 en 2002 et 23 en 2003. Parallèlement, 14 Communautés urbaines ont vu le jour.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a été la première instituée dans la Région Midi-Pyrénées (arrêté préfectoral du 16 décembre 1999), et fait donc partie de la première génération.

Elle est issue de la transformation du District de Castres-Mazamet créé en 1993 et regroupant 16 communes : Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Le Rialet, Saint-Amans-Soult, Valdurenque, Le Vintrou.

Le siège de la Communauté est fixé à l'Espace Ressources, sur le site intercommunal d'activités Le Causse Espace d'Entreprises, à proximité immédiate de la plateforme aéroportuaire, entre les pôles urbains de Castres et de Mazamet.

Castres-Mazamet est en effet la seule Communauté d'agglomération qui réunis-

se deux villes appartenant à des aires urbaines différentes, caractéristique qu'elle partage seulement avec la Communauté urbaine de Le Creusot-Montceau les Mines.

Compétences

La loi du 12 juillet 1999 stipule que la "communauté d'agglomération exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres", 4 compétences obligatoires, et

au moins 3 autres compétences à choisir parmi 5. Elle peut également exercer d'autres compétences facultatives, que les communes membres décideraient de lui confier.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet exerce ainsi les compétences suivantes (arrêté préfectoral du 28 mars 2000) :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

1. **Développement économique** : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, d'intérêt communautaire
2. **Aménagement de l'espace** : schéma directeur et schéma de secteur, création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, organisation des transports urbains
3. **Equilibre Social de l'Habitat** : Programme Local de l'Habitat, politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire, et action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
4. **Politique de la Ville** : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, dispositifs locaux de prévention de la délinquance

COMPETENCES OBLIGATOIRES OPTIONNELLES (1)

1. Création ou aménagement et entretien de **voirie d'intérêt communautaire**, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
2. **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie** : partie de la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes et les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent
3. Construction, aménagement, entretien et gestion d'**équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**

(1) Les 2 autres compétences optionnelles qui ont été écartées sont l'assainissement et l'eau.

COMPETENCES FACULTATIVES (1)

1. **Développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie**
2. **Mise en œuvre du réseau de ressources culturelles de l'agglomération**

(1) Il a également été décidé que la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet exercerait les compétences suivantes :

- contribution à la politique de réhabilitation des cours d'eau et de protection contre les crues,
- toute autre action de protection de l'environnement, de développement durable et de mise en valeur du cadre de vie qu'elle déciderait de conduire ou de soutenir (par exemple, en matière d'énergies renouvelables, l'énergie éolienne),
- étude de réalisation d'un chenil communautaire.

Intérêt communautaire

Le Conseil de la Communauté a défini la portée de l'intérêt communautaire pour les compétences concernées, par délibération du 11 février 2000.

AINSI, LES ZONES D'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, TERTIAIRE, ARTISANALE ET TOURISTIQUE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE SONT LES SUIVANTES :

Galinrey-Labouquette, La Rougearié, Mélou, Chartreuse, Espace Rocate, Martinet, La Sigourre, La Tignarié, Pont Trinquat, Fangas de Mialhe, Bonnecombe, La Molière Basse, Sébastopol, Le Mas Berg, Aigueventade

L'IMMOBILIER À USAGE D'INCUBATEUR, PÉPINIÈRE OU HÔTEL D'ENTREPRISES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE COMPREND :

Le Sésame, Bradford, Espace Initiatives, auxquels s'ajoutent 12 bâtiments loués à des entreprises sur la Commune de Castres, en cours de transfert en 2003.

LA VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE A ÉTÉ DÉFINIE COMME SUIVIT :

Participation aux travaux inscrits au Contrat Etat Région :

- travaux à réaliser sur l'axe nord-sud du DVA depuis le nord de Castres sur la RN 112 jusqu'à la sortie de Mazamet côté sud-est sur la RN 112 ;
- travaux à réaliser sur l'axe nord-sud du DVA (Mazamet-Castres-Toulouse) ;
- voie urbaine nord de Castres à créer entre la RD 89 et l'axe nord-sud au droit du demi-échangeur avec la RD 83 ;
- contournement de Labruguière à créer entre la RD 56 et la RD 621 ;
- liaison à créer entre l'axe nord-sud au droit de l'échangeur de Saint-Alby et la RD 118.

Fonds de concours à un programme pluriannuel de création ou aménagement et entretien de voirie communale d'intérêt communautaire.

Programme pluriannuel de création ou aménagement et entretien de voirie de loisirs d'intérêt communautaire.

Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE SONT LES SUIVANTS :

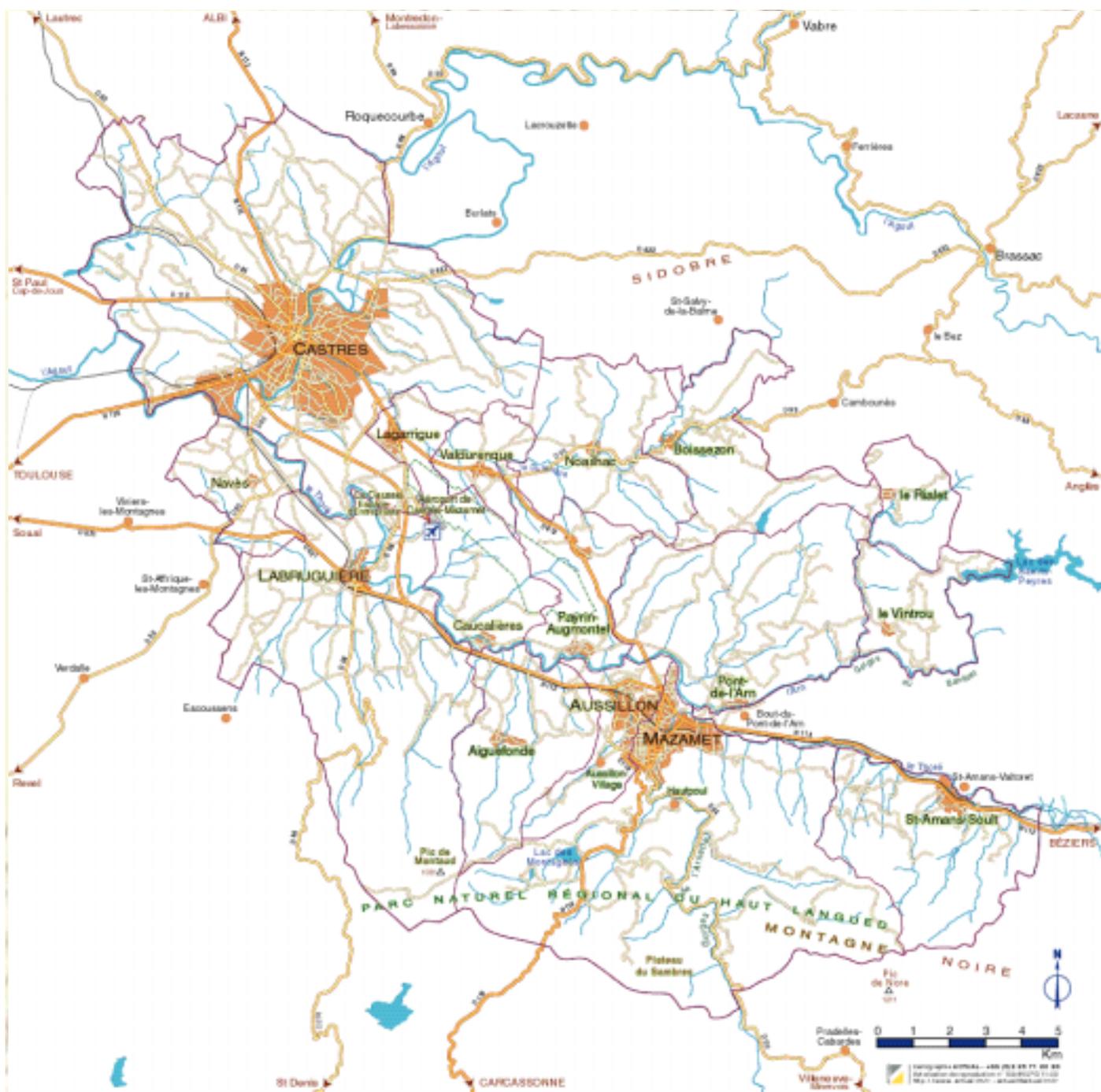
- Piscine patinoire "L'Archipel"
- Centre culturel "Espace Apollo"
- Salle de musique amplifiée " Lo Bolegason "
- Base de loisirs du Lac des Montagnès

En outre, les équipements suivants relatifs à l'exercice de la partie de la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes et les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent ont été transférés par les communes à la communauté :

- Quai de transfert et déchetterie de Mélou
- Centre d'Enfouissement Technique et déchetterie de la Mane
- Quai de transfert et déchetterie d'Aussillon

Depuis le 1er janvier 2003, ces équipements sont pour partie mis à disposition du Syndicat mixte départemental TRIFYL auquel la Communauté d'agglomération a confié la mise en oeuvre de la compétence.

la Communauté d'agglomération de Castres-



Fonctionnement institutionnel

Conseil et Bureau

Le Conseil de la Communauté d'agglomération comprend 64 délégués des communes : 26 pour Castres, 7 pour Mazamet, 5 pour Aussillon, 4 pour Labruguière, 2 pour chacune des communes d'Aiguefonde, Boissezon, Caucalières, Lagarrigue, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont-de-l'Arn, Saint-Amans-Soult et Valdurenque, 1 pour Le Rialet et 1 pour Le Vintrou.

Par délibération du 16 avril 2001, le Conseil a mis en place, un Bureau qui comprend, auprès du Président, 19 Vice-Présidents et 5 membres, et a procédé à leur élection.

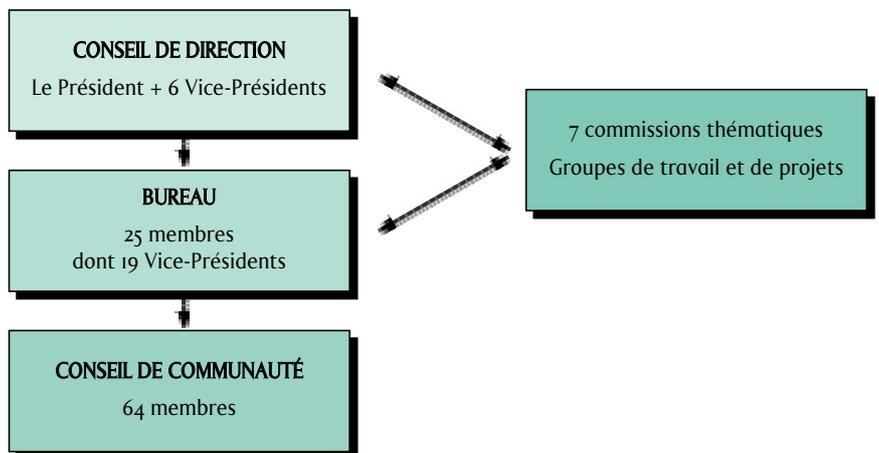
Le 28 octobre 2002 est intervenue l'élection de Mme Suzanne Monteil, en remplacement de M. Michel Bourguignon, décédé pendant l'exercice de ses fonctions le 4 octobre 2002, à qui elle a succédé comme Maire de Mazamet. Mme Monteil a reçu du Président les mêmes délégations que celles exercées auparavant par M. Bourguignon.

Président	Jacques Limouzy
Aiguefonde	Alain Guiraud
Aussillon	Didier Houlès Bernard Escudier
Boissezon	René Bernard
Castres	Pascal Bugis Michel Destresse Geneviève Dougados Richard Amalvy Pierre Fabre
Caucalières	Jean-Michel Arjona
Labruguière	Jean-Louis Deljarry David Veaute
Lagarrigue	Michel Benoit
Mazamet	Suzanne Monteil Michel Martin Jean-Daniel Rouanet
Navès	Marc Cousinié
Noailhac	Jean-Louis Gau
Payrin-Augmontel	Jean-Louis Henry
Pont de l'Arn	Christian Carayol
Le Rialet	Christophe Béziat
Saint Amans Soult	Daniel Vialelle
Valdurenque	Jean-Louis Battut
Le Vintrou	Rémy Fortanier

Nouvelle organisation et commissions

Au second semestre 2002, une organisation nouvelle a été mise en place, dans le but d'optimiser le fonctionnement des instances, avec le souci que les délégations s'exercent pleinement tout en garantissant la cohérence de l'action.

Une nouvelle instance de préparation des décisions a été instituée : le Conseil de Direction, regroupant auprès du Président les 6 Vice-Présidents, qui président aussi les 7 commissions thématiques créées en plus des commissions obligatoires que sont la Commission d'Appels d'Offres et la Commission des Finances. Le Conseil de Direction se réunit environ tous les 15 jours.



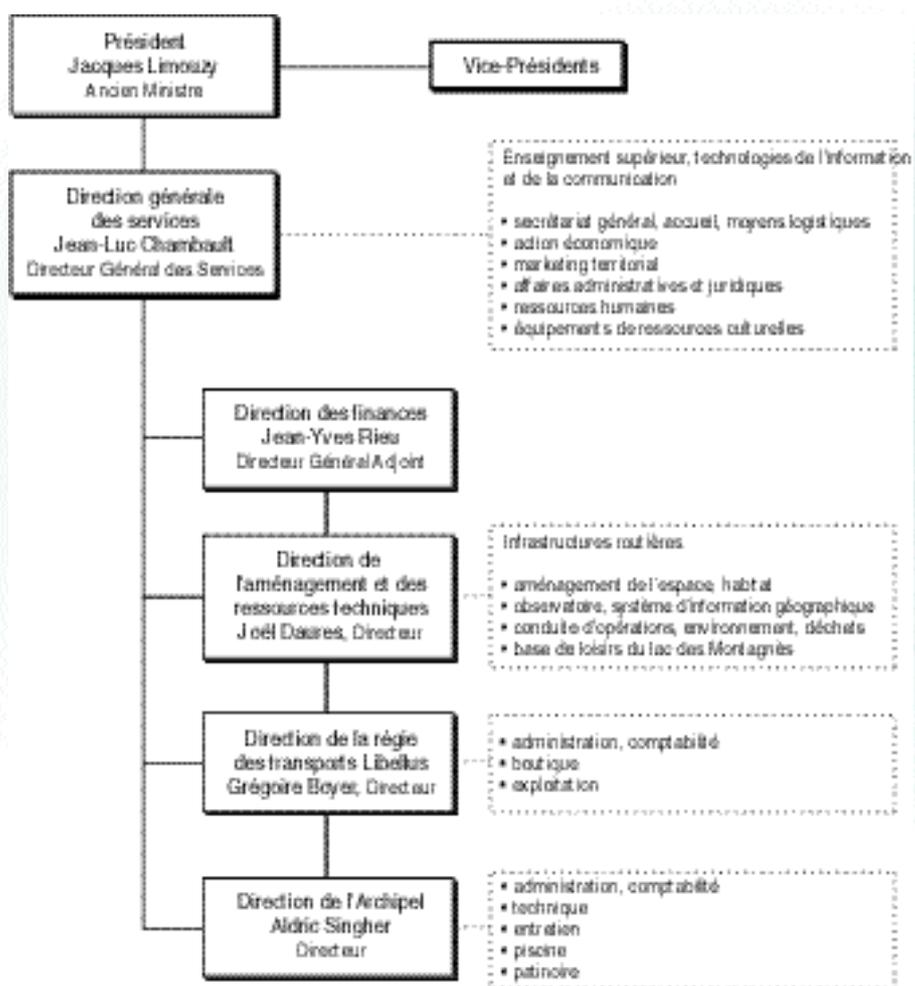
Les 7 commissions thématiques sont les suivantes :

Intitulés des commissions	Présidence
Développement économique	Didier Houès
Aménagement de l'espace	Jean-Louis Deljarry
Equilibre social de l'habitat, politique de la ville	Jean-Louis Henry
Politiques contractuelles, culture	Suzanne Monteil
Infrastructures de communication et transports	Pascal Bugis
Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie	Daniel Vialelle

Organisation des services

Organigramme et effectifs

Les services de la Communauté d'agglomération sont organisés selon l'organigramme schématique suivant :



Au 31 décembre 2002, la Communauté d'agglomération comptait 160 agents (titulaires, non titulaires, emplois aidés, C.D.D), répartis dans les différents services comme suit :

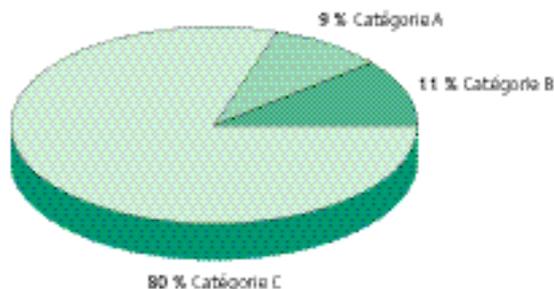
SERVICES	Titulaires			N. Titulaires			Autres (*)	Filière	Effectif Total
	A	B	C	A	B	C			
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES									
D.G.S.				1				Administrative	1
Secrétariat Général - Accueil		1	1					2A-1D	5
Moyens logistiques			1					1A	2
Cafétéria			1					Technique	1
Ressources Culturelles				1				Administrative	1
Apollo			1					Administrative	5
			2					1C - 1D	
IUT	1							Culturelle	2
			1					Technique	
Lo Bolegason		1						Administrative	1
Aff. Adm. et Juridiques	2							Administrative	2
Affaires Economiques	1		1	1				Administrative	3
Marketing territorial				1				Administrative	1
Finances	1	1	2					1 D	5
Ressources Humaines	1	1	2					1 A	5
TOTAL DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES	10	3	6	3	0	0	0		32
D.A.R.T.									
3 4									
								D.A.R.T.	
Administration	1	1						1A	5
		1	1					Technique	
Espaces verts			1			1		1A-1B	11
								6C-1E	
Les Montagnès						1		Technique	1
TOTAL D.A.R.T.	1	2	1	0	0	1	0		14
ARCHIPEL									
3 2									
								ARCHIPEL	
Administration			3	1	1			1D	Administration
Technique - Entretien - Sécurité	1	10			1			1A-2D	
Piscine	0,5							Technique	Sportive
	4				5			Sportive	
Patinoire	1							Sportive	1
TOTAL ARCHIPEL	1,5	10	3	1	1	5	0		20
LIBELLUS									
Gardiennage			1					Technique	3 6
TOTAL ARCHIPEL	0	0	1	0	0	0	0		
								LIBELLUS	
Administration		1	2		1			Technique	Administrative
								Administrative	

- Saisonniers recrutés été 2002 :
- Les Montagnès : 7 MNS
 - Archipel : 24 (11 MNS - 1 accueil - 12 agents d'entretien)
 - Libellus : 2 agents d'entretien
 - Déchetteries : 7 agents d'entretien

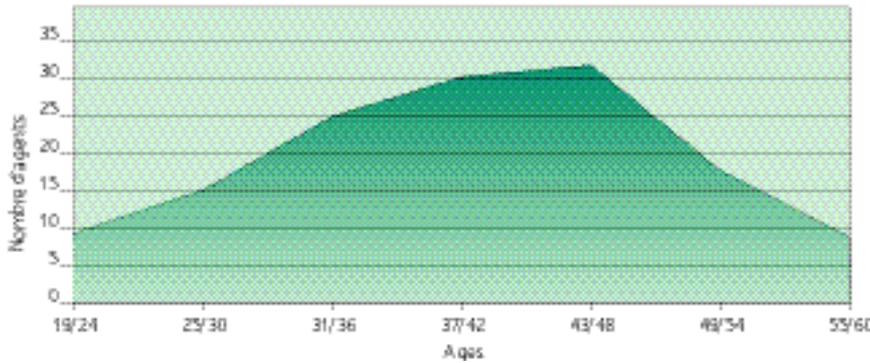
Légende : (*)
 A = emploi jeune - B = CEC - C = CES - D = CDD
 E = apprenti

Effectif par catégorie

La répartition de l'effectif par catégorie fait apparaître une forte proportion de la catégorie C, qui traduit le poids des services transférés : transports, traitement des déchets, piscine-patinoire.



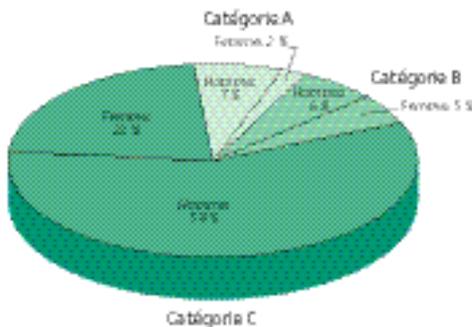
Pyramide des âges



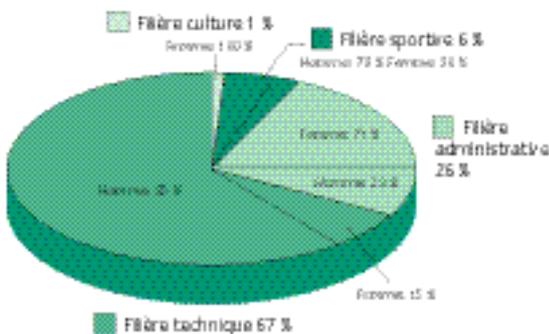
La pyramide des âges fait apparaître une moyenne d'âge par service de 42,5 ans pour la Direction Générale et les services

rattachés, 40 ans pour la D.A.R.T, 39 ans pour l'Archipel et 41 ans pour la régie des transports Libellus.

Répartition par catégorie et par sexe



Répartition par filière et par sexe



Mouvements de personnel

L'année 2002 a été marquée par le décès d'un agent en poste à la régie de transports publics Libellus et, dans le même service, par le départ en retraite pour

invalidité d'un agent, ainsi que l'admission en Congé de Fin d'Activité de deux agents.

Deux agents ont également quitté la Communauté d'agglomération, l'un titu-

laire, en poste à la Direction des Finances, par mutation, l'autre, contractuel, en poste à la Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques, par démission.

M. Marc Tison a été nommé à compter du 1^{er} janvier 2002 directeur de la régie personnalisée Lo Bolegason.

M. André-Claude Esteban, Directeur de la régie Libellus est parti en retraite dans le cadre d'une Cessation Progressive d'Activité le 16 octobre 2002 et a été remplacé par M. Grégoire Boyer à compter du 2 décembre 2002.

L'année 2002 a été consacrée au transfert au Syndicat mixte départemental Trifyl des agents affectés aux équipements de traitement des déchets de Castres, Mazamet et Aussillon. Au total, ce sont 9 agents qui ont été transférés à Trifyl à compter du 1^{er} janvier 2003 (ils figurent donc encore dans les effectifs de la Communauté d'agglomération au 31 décembre 2002).

Pour ce qui concerne les absences, dont le total s'est élevé à 2 131 jours, les motifs se répartissent comme suit : 1 430 jours pour maladie, 462 jours pour accident du travail et 239 jours pour autres causes.

Comité technique paritaire

Le Comité Technique Paritaire s'est réuni deux fois en 2002 :

- Le 7 mai avec pour ordre du jour :
 - rapport sur l'état de la collectivité - année 2001
 - approbation du nouveau règlement intérieur des congés et RTT
 - approbation du règlement intérieur hygiène et sécurité
 - guide pratique du personnel de la CACM
- Le 9 décembre avec pour ordre du jour :
 - bilan de la mise en œuvre de l'ARTT
 - organigramme de la CACM
 - agents concernés par le transfert à TRIFYL.

Régies et organismes extérieurs

Régies

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a choisi la régie comme mode de gestion de deux de ses services publics :

- la régie de transport *Libellus*
- la salle de musique amplifiée *Lo Bolegason*

Libellus est une régie dotée de la seule autonomie financière, chargée de l'exploitation du service public industriel et commercial de transports. Cette régie a été créée par délibération du 18 décembre 2000 ; les statuts ont été fixés par délibérations du 25 juin 2001 et du 21 septembre 2001.

Conformément aux statuts, les membres du Conseil d'exploitation sont désignés par le Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, sur proposition du Président de celle-ci.

Le Conseil d'exploitation est composé de 10 membres (1), dont 6 représentants de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. Chacun des membres dispose d'un suppléant.

Les 4 membres du Conseil d'exploitation n'appartenant pas au Conseil de la Communauté d'agglomération sont choisis dans les catégories suivantes :

- 3 membres représentants des usagers, dont un des associations de parents d'élèves, un des associations des personnes à mobilité réduite et un des associations de personnes âgées ;
- 1 membre représentant des professionnels, représentant des associations tarnaises de transport de voyageurs.

Lo Bolegason est une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de l'exploitation du service public industriel et commercial de

la salle de musique amplifiée. Cette régie a été créée par délibération du 25 juin 2001 qui a également fixé les statuts ; le directeur a été nommé par délibération du 21 septembre 2001.

Le Conseil d'administration est présidé par Mme Geneviève Dougados.

Organismes extérieurs

Par délibération du 30 avril 2001, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a désigné ses représentants dans plusieurs organismes extérieurs intervenant dans le champ de ses compétences :

- le Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologies dans le sud du Tarn ;
- le Syndicat mixte d'étude et de promotion pour la 5ème université en Midi-Pyrénées ;
- le Syndicat mixte de rivière Thoré-Agout ;
- le Syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet ;
- le Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés du Tarn - TRIFYL ;
- le Syndicat mixte pour l'exploitation du mini-car Anglès-Brassac ;
- l'association de gestion des pépinières d'entreprises de l'agglomération de Castres-Mazamet ;
- l'association IT Média ;
- la Société Anonyme d'Economie Mixte Intermédiasud.

La Communauté d'agglomération adhère en outre à des associations dont l'objet est en lien avec ses compétences statutaires : Association Interrégionale pour l'Aménagement de la liaison routière Tarn - Hérault, Ecoter (Mission d'études et de conseil pour la diffusion des nouvelles technologies de réseaux), Fédération Internet Nouvelle Génération, Agence Régionale pour le Développement de la Société de l'Information, Assemblée des Communautés de France, Syndicat

National des Patinoires, Groupement des Autorités responsables des Transports, Observatoire Régional de l'air en Midi-Pyrénées, Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie Diagnostic Ingénierie Analyse Castres, Comité de Bassin pour l'Emploi du Sud du Tarn.

(1) Le Conseil d'exploitation est présidé depuis le 7 mai 2003 par Mme Geneviève Dougados, qui a succédé à M. Gilles Fournel.

l'action intercommunale



La Communauté a engagé en 2002 un programme d'investissements planifié sur la période 2002-2006, compte tenu de ses priorités, en fonction de ses moyens financiers propres et des possibilités de financements offertes par le contrat d'agglomération.

Développement économique

Investissements dans les zones d'activités

Rappelons que 15 zones d'activités ont été transférées à la Communauté pour qu'elle en assure l'entretien, la gestion et les aménagements complémentaires éventuels.

Le nettoyage et les travaux d'entretien courant continuent pour le moment d'être confiés aux services des communes, ce qui permet une intervention de proximité, la Communauté assurant la maîtrise d'œuvre, la coordination et le contrôle des opérations moyennant depuis 2002 une rétribution de 10 % de la charge nette transférée.

La Communauté conserve ainsi les moyens humains dont elle dispose au sein de la DART pour la conduite des opérations d'investissement.

Depuis la création de la Communauté, les travaux réalisés en 2001 et 2002 se sont élevés à 141 986 euros environ, ainsi qu'il ressort du tableau ci-contre qui reprend pour information les travaux programmés dans le cadre du budget primitif 2003 à hauteur de 1 650 465 euros :

Montants en euros

Zones d'activité	Nature des dépenses	Dépenses 2001	Dépenses 2002	Dépenses 2003 (BP 2003)	Dépenses
TOTAL économique					
ZA de la Chartreuse	Travaux lourds d'entretien VRD			37 315,68	37 315,68
ZA de Mélou	Travaux lourds d'entretien VRD		8 544,16	45 381,63	53 925,79
ZA du Martinet	Viabilisation de la parcelle de Super U Création de la voie d'accès à la parcelle			520 000,00	520 000,00
ZA de La Molière Basse	Etude et travaux de mise en protection contre les crues Travaux lourds d'entretien VRD	34 897,78	80 174,46	300 611,37	415 683,61
ZA de La Rougearié	Eclairage public Réparations sommaires de voiries Viabilisation de parcelles		15 806,52	38 505,22	54 311,74
ZA de Bonbecombe	Travaux lourds d'entretien VRD Remise à niveau de l'éclairage public	1 659,19	904,18	52 899,08	55 462,45
ZA de La Sigourre	Réimplantation de l'entreprise GRAND Voie d'accès et viabilisation de la parcelle			294 268,00	294 268,00
Ensemble des ZA	Signalisation communautaire (étude et travaux) Travaux divers			361 483,83	361 483,83

Notons que les travaux de mise en protection contre les crues de la zone de La Molière Basse correspondent à un investissement majeur, engagé à hauteur de 1,83 M €, avec des subventions de l'Etat, de la Région et du Département pour 80 %.

En outre, la Communauté se consacre à l'aménagement des 2 sites intercommunaux d'activité que sont Le Causse Espace d'Entreprises et le Parc d'Activités du Thoré.

Concernant la ZAC du Causse, dont une première tranche est en cours de commercialisation, les investissements réalisés

en 2001 et 2002 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Zones d'activité TOTAL économique		Nature des dépenses	Montants en euros		
			Dépenses 2001	Dépenses 2002	Dépenses 2003 (BP 2003)
ZA du Causse	Viabilisation des parcelles des secteurs 7, 8, 10 Aménagements paysagers	337 342,23	271 986,51	1 094 617,23	1 703 945,97

S'agissant du Parc d'Activités du Thoré, la SEM 81 a poursuivi en 2002 la réalisation des études opérationnelles, au titre du mandat d'études et de réalisation qui lui a été confié en 2000, en vue de déposer un dossier de création de ZAC.

A l'issue d'une première phase d'études, le projet d'aménagement a été redéfini pour aboutir à un prix de revient au m² viabilisé compatible avec le prix de vente acceptable sur le marché local.

Zones d'activité TOTAL économique		Nature des dépenses	Montants en euros		
			Dépenses 2001	Dépenses 2002	Dépenses 2003 (BP 2003)
ZA du Parc d'activités du	Etude de création et de réalisation du Parc	33 043,76	19 814,51	76 225,00	129 083,27

En 2002 a été engagée l'étude de faisabilité pour la création d'une zone d'activités environnementales sous le label Ecosite dans la plaine de Lamothe, pour apprécier la pertinence d'un tel site au regard du potentiel économique local et des opportunités de développement exogène, et pour établir un montage financier propre à garantir la viabilité de l'opération.

Une première phase d'étude, relative au positionnement stratégique du projet, a identifié des possibilités de développement autour des industries de l'environnement (traitement, recyclage et valorisation des déchets), des éco-technologies, de l'éco-tourisme et de la filière bois.

La seconde phase d'étude, portant sur les aspects technico-économiques du projet, a pour objectif de dégager un schéma possible d'aménagement du site, assorti d'un phasage avec des premières estimations de coûts.

Il est également à noter que, pour contribuer à la réflexion sur les opportunités de développement offertes par la forêt et le secteur du bois, une étude a été décidée en 2002, portant sur la valorisation des produits forestiers et connexes du bois, ainsi que sur la création de réseaux de chaleur au bois.

Intervention en faveur des entreprises

Des cessions de terrains sont intervenues en 2002 dans les zones d'activités de La Chartreuse, La Rougearié et La Sigourre, en faveur de 7 entreprises, représentant une superficie totale d'environ 40.000 m².

La Communauté d'agglomération s'est également consacrée en 2002 à l'implantation d'entreprises, avec 5 projets en cours, et dont le plus important est celui de Cap Gemini Ernst & Young sur Le Causse Espace d'Entreprises, le groupe ayant créé un établissement, et installé

ses premières équipes sur le site, dans des locaux existants, depuis février 2002.

Au total, le projet concerne la création de 110 emplois, et doit déboucher en 2003 sur la décision de construction de 2 600 m² de bureaux et locaux techniques.

En outre, le programme de relocalisation des entreprises sinistrées par les inondations de 1999 s'est poursuivi en 2002, la Communauté d'agglomération ayant été la première collectivité à décider sa participation financière, à hauteur de 915 000 euros, au titre de l'avenant intempéries du contrat Etat-Région ; 5 établissements sont concernés, dont l'unité de production du groupe Catensa à La Molière Basse.

Pour les bâtiments à usage de pépinière et hôtel d'entreprises : Le Sésame, Bradford, Espace Initiative, des études ont été conduites en 2002, qui ont débouché sur une programme pluriannuel d'investissement de 800 000 euros à réaliser dans le cadre du contrat d'agglomération.

De plus, une réflexion a été lancée avec les partenaires de la Communauté d'agglomération pour le développement économique, en vue de la création d'une structure partenariale susceptible de financer et gérer l'immobilier d'entreprises et, parallèlement, avec l'objectif de renforcer l'ingénierie de développement économique, a été amorcée une réflexion sur la mise en œuvre d'une technopole.

Technologies de l'Information et de la Communication

Il apparaît désormais que les technologies de l'Information et de la Communication constituent un axe de reconversion de l'activité de Castres-Mazamet, compte tenu des avancées réalisées en matière d'infrastructures dans notre agglomération, considérée au niveau national comme un territoire pionnier dans ce domaine.

Il convient de rappeler que la SAEM Intermédiasud s'est consacrée en 2001 et 2002 à l'achèvement du réseau métropolitain à haut débit dont le projet a été élaboré en 1997, soutenu à deux reprises par le CIADT et labellisé " projet d'intérêt public " par le Ministère des télécommunications, qui lui a ainsi conféré un caractère expérimental et dérogoire.

La première phase d'investissement concernait le pôle urbain de Castres et sa liaison avec le téléport, implanté sur Le Causse Espace d'Entreprises ; la deuxième phase a permis l'extension du réseau sur Mazamet-Aussillon-Labruguière.

Désormais, l'agglomération dispose ainsi d'un réseau métropolitain à haut débit de 80 km, soit 9 000 km de fibre optique desservant les centres urbains et les principales zones d'activité, relié aux réseaux transnationaux et sur lequel intervient depuis 2001 un premier opérateur.

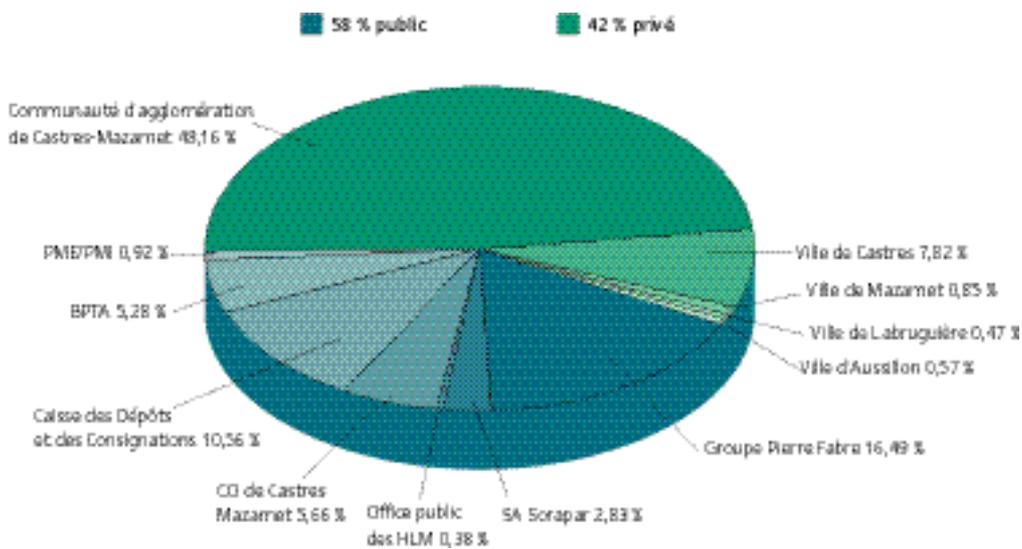
L'accent peut être mis désormais sur le développement des services aux entreprises et à la population, avec des investissements complémentaires à l'étude, pour irriguer l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Maintenant que le projet d'investissement initial de 1997 est achevé, les investissements à venir doivent faire l'objet d'une Délégation de Service Public de la Communauté d'agglomération à la SAEM Intermédiasud, la réglementation ayant évolué entre temps.

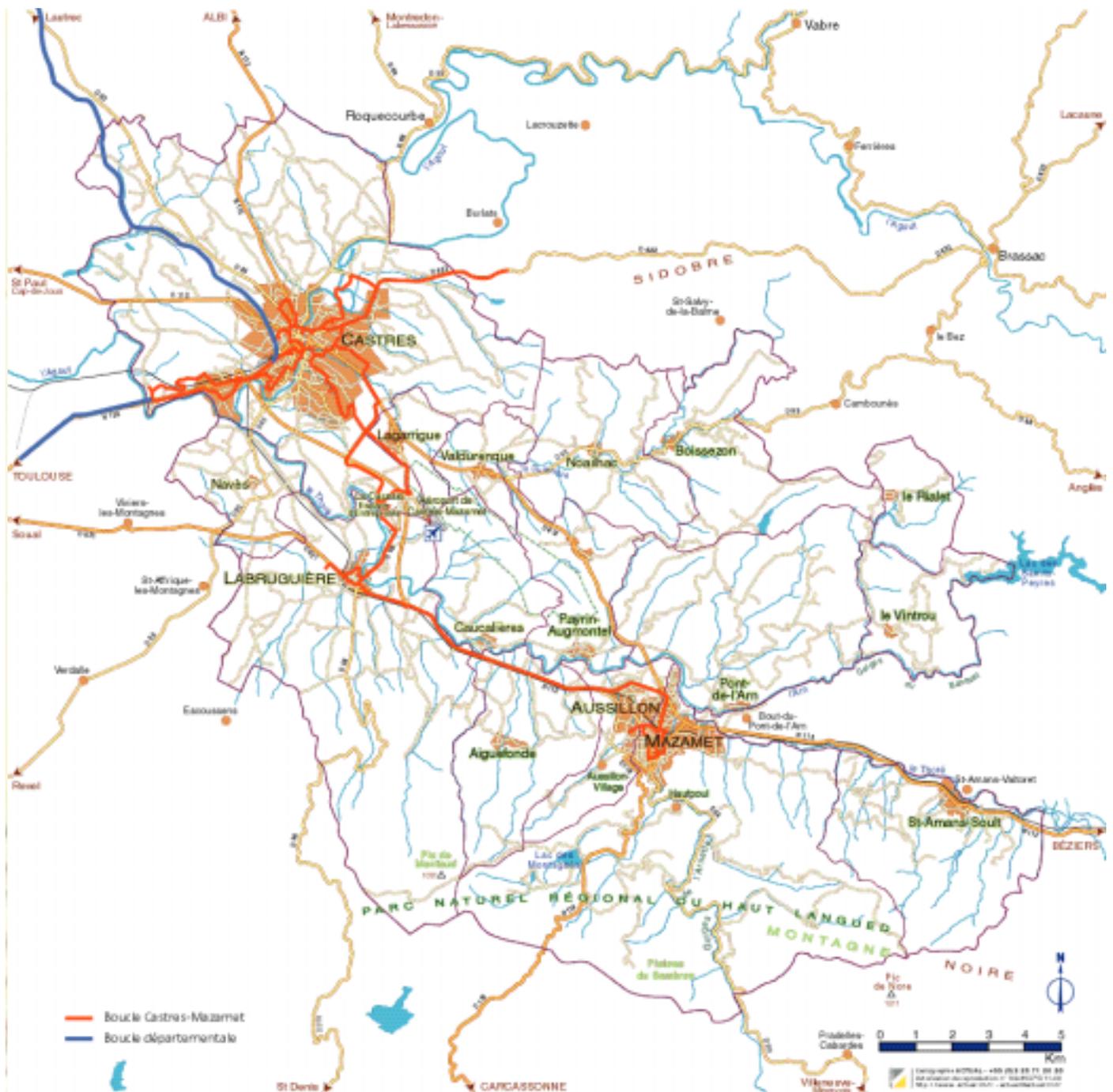
Le capital d'Intermédiassud s'élève à 808.482 euros, la Communauté d'agglomération ayant procédé en 2002, conformément à la réglementation, au rachat des 2/3 des parts de ses communes membres ;

La plateforme numérique de Castres-Mazamet, par la notoriété nouvelle qu'elle apporte à l'agglomération, apparaît comme un élément fort pouvant concourir à la politique de recherche de nouveaux investisseurs, d'accueil d'entreprises et de porteurs de projets de création d'activité ; dans ce sens, en 2002, une mission de promotion et de prospection dans les domaines liés aux technologies de l'information et de la communication a été confiée, pour une durée de 3 ans, à la SAEM Intermédiasud.

Nouvelle répartition du capital de la SAEM Intermédiasud depuis



les infrastructures de télécommunication à haut



Enseignement supérieur et recherche

Infrastructures programmées au contrat Etat-Région

Le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie constitue une priorité de l'action intercommunale.

Au titre de cette compétence, la Communauté d'agglomération intervient principalement au travers du Syndicat Mixte créé à cet effet, et dont l'activité porte sur la réalisation des infrastructures proposées au contrat Etat-Région, sur l'aide au fonctionnement du site universitaire de Castres, ainsi que sur la vie estudiantine (animation, sport, logement ...).

A la rentrée 2002, 1 200 étudiants étaient inscrits dans les établissements de Castres-Mazamet dispensant des formations supérieures.

En 2002, la construction du bâtiment du 2^e département d'IUT a été réalisée et les locaux ont été livrés pour la rentrée universitaire.

Le coût total HT de cette opération a été de 2,6 M €, réparti entre l'Etat (1/3), le Conseil Régional (1/3), le Conseil Général (1/6) et la Communauté d'agglomération (1/6).

En 2002, la construction du restaurant universitaire a également été engagée ; cette opération, dont le coût est estimé à 1,68 M €, porte sur un bâtiment de 800 m², permettant d'assurer des services de 500 repas, construit sur un terrain de 5 000 m² situé à l'Espinasse, cédé gratuitement par la Ville de Castres à l'Etat. C'est le CROUS qui en assurera la gestion. Il est également projeté, sur un terrain contigu, de même superficie, la construction d'une résidence universitaire.

Il reste désormais à engager les deux opérations suivantes proposées au Contrat Etat-Région :

- la construction du 3^e département d'IUT (2,8 M €),
- la construction des locaux pour l'école d'ingénieurs (10,67 M €).

Ecole d'ingénieurs

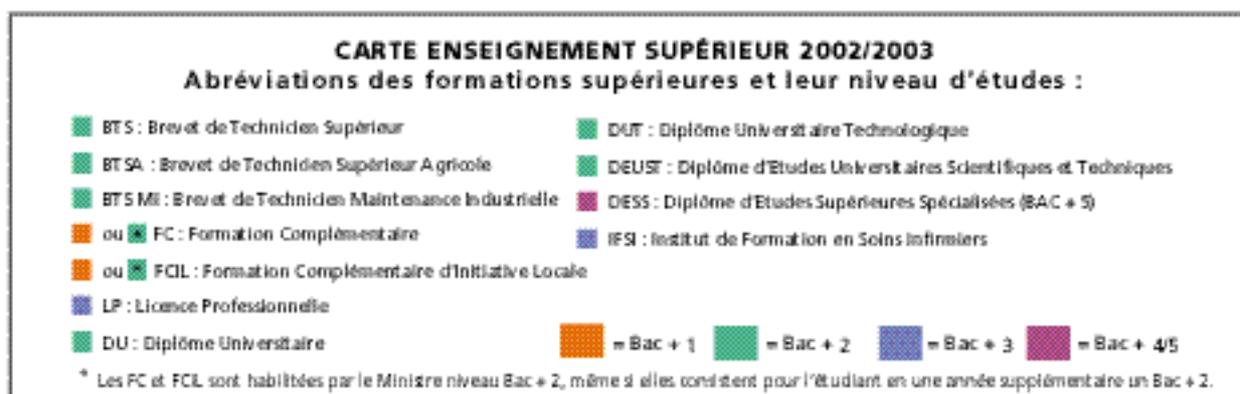
La création d'une école d'ingénieurs et d'un pôle d'enseignement et de recherche dans le domaine des télécommunications répond à l'objectif de reconversion de l'agglomération de Castres-Mazamet et de son bassin d'emploi.

L'agglomération, qui est l'une des premières à s'être dotée d'un réseau à haut débit en fibre optique, constitue un véritable " laboratoire à ciel ouvert " pour l'expérimentation de services innovants aux entreprises.

La décision du CIADT d'Arles du 23 juillet 1999 de retenir la création à Castres d'une école d'ingénieurs multimédia pour un coût total de 24,4 M € a permis de programmer au contrat Etat-Région 2000-2006 une première tranche fonctionnelle d'investissement de 10,67 M €.

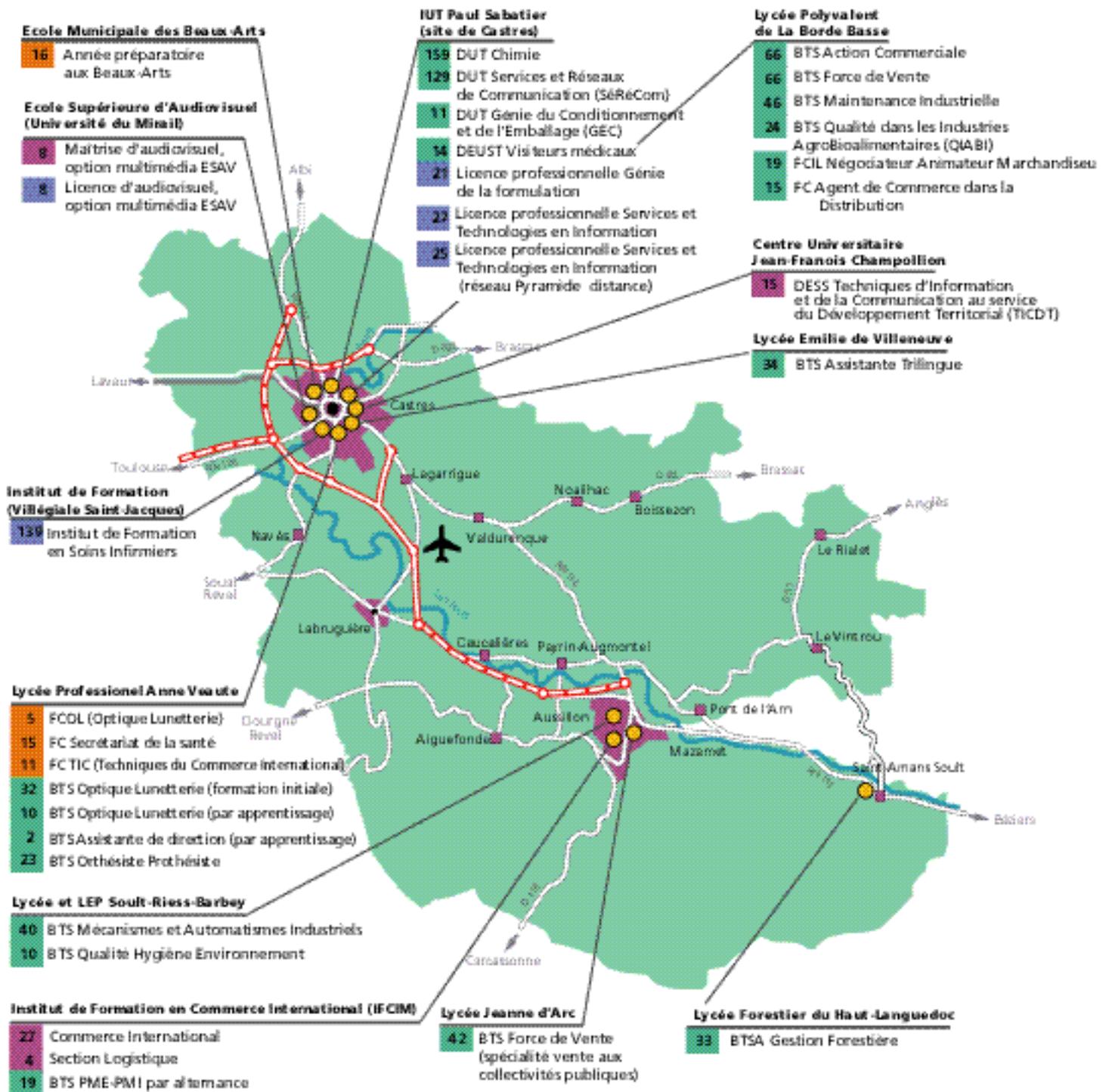
Elle offre ainsi l'environnement propice pour faire naître un pôle d'enseignement supérieur et de recherche appliquée qui soit un pôle de référence dans le domaine des télécommunications et pour le sud-ouest de la France (réseaux et multimédia), en complémentarité avec le pôle toulousain, novateur en matière de pédagogie, déclinant la norme européenne LMD, orienté sur l'international, répondant aux besoins des entreprises, pouvant regrouper sur un même campus écoles et universités.

La réflexion sur les contenus, conduite avec les Universités de Toulouse, l'Institut National Polytechnique, l'Institut National des Sciences Appliquées, l'Institut National des Télécommunications et, depuis sa création en 2001, avec l'Etablissement Public Administratif Jean-François Champollion, a permis de dégager des orientations thématiques possibles autour des applications, services et usages.



Source : Syndicat Mixte pour le Développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Transfert de Technologie du Sud-Tarn
Observatoire économique et social du Comité de Bassin Sud-Tarn (213-1002)

enseignement supérieur 2002-2003



Des industriels tels qu'IBM, Alcatel, Cisco, Cegetel, France Telecom, Cap Gemini Ernst & Young, les laboratoires Pierre Fabre... sont prêts à apporter leur soutien au projet, qui donnerait un signal fort pour la reconversion du deuxième bassin industriel de Midi-Pyrénées et constituerait un élément fort pour l'organisation en technopole de Castres-Mazamet, favorisant l'incubation de projets d'entreprises, l'appui aux créateurs, la recherche et le transfert de technologie.

Rappelons que, sur les 1200 étudiants accueillis à Castres-Mazamet, 200 le sont déjà dans des formations aux technologies de l'information et de la communication en partenariat avec les Universités de Toulouse : département d'IUT, licences, maîtrise et DESS.

Recherche et transfert de technologie

Le site universitaire de Castres dispose de locaux et d'équipements dédiés aux équipes de chercheurs qui interviennent dans les domaines de la chimie et des réseaux de communication, et dont les travaux recueillent l'intérêt de nombreuses entreprises partenaires.

L'équipe de recherche en chimie, adossée au LCI jusqu'en décembre 2002 porte le projet de former une équipe d'accueil (1). Il existe depuis plusieurs années des coopérations avec le CNRS, la faculté d'odontologie de Toulouse, l'Ecole des Mines d'Albi, et des partenaires internationaux.

En outre, la présence à Castres des différentes formations multimédia a permis de faire avancer les coopérations entre les différents enseignants chercheurs qui font partie des laboratoires du LERASS, de l'IRIT, du GRESOC et du LARA actuellement représentés sur le site.

Le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie DIAC (Diagnostic-Ingénierie-Analyse en chimie), association

dont le siège est à l'IUT, et qui est composé de représentants des entreprises, des Universités et des collectivités, a pour but d'assurer un lien entre la recherche scientifique et le tissu industriel, dans le domaine de la chimie.

Le CRITT DIAC développe ainsi, au profit des entreprises, une activité de veille technologique, de conseil, de prestations technologiques, de mise au point de procédés et de méthodes, en s'appuyant notamment sur les moyens dont dispose le département chimie de l'IUT et le laboratoire de recherche.

Il constitue un pôle d'expertise dans le domaine de la chimie-environnement et s'adresse à des entreprises de différents secteurs : textile, bois, granit ...

En 2002, la Communauté a attribué au CRITT DIAC une aide de 12 200 euros, à laquelle s'est ajoutée une subvention exceptionnelle pour le développement du projet "Art et chimie" d'un montant de 15 245 euros.

Infrastructures de communication et transports

Désenclavement routier

Située à la charnière des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, l'agglomération de Castres-Mazamet est une des dernières agglomérations en France à être située à plus d'une heure d'une infrastructure autoroutière.

Le bassin d'emploi de Castres-Mazamet est ainsi le seul de Midi-Pyrénées à ne pas être relié à la métropole régionale par une infrastructure autoroutière. Cette mauvaise accessibilité, qui nuit à son attractivité et recèle un risque d'évasion économique, est d'autant plus préjudiciable que le bassin est confronté à des enjeux de reconversion industrielle et doit faire face à une hémorragie démographique importante.

Aussi, aux côtés de l'Etat, l'ensemble des acteurs locaux se sont mobilisés dans le cadre du Contrat Etat-Région 2000-2006 pour trouver des solutions au désenclavement routier.

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, le montant total du volet routier inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 s'élève à 76,4 M € avec une participation de la Communauté d'agglomération à hauteur de 23,02 M €, qui finance ainsi sur son territoire 36 % des travaux routiers sur les Routes Nationales 112 et 126.

(1) décision obtenue en 2003

Explication des sigles :
LCI : Laboratoire de Chimie Inorganique
LERASS : Laboratoires d'Etudes et des Recherches Appliquées en Sciences Sociales
IRIT : Institut de Recherche Informatique de Toulouse
GRESOC : Groupements de Recherches Sociaux Economiques
LARA : Laboratoires d'Analyses et de Recherches Audiovisuelles

RN112 - ROCADE NORD OUEST DE CASTRES					
	ETAT	REGION	DEPART.	CACM	TOTAL(1)
%	27,5	27,5	9	36	100
M €	8,45	8,45	2,765	11,06	30,72

(1) Un complément de financement de l'Union Européenne de 10,13 M €, porte l'enveloppe budgétaire à 40,85 M € pour la Rocade Nord-Ouest de Castres.

RN126 - CASTRES-SOUAL (section milieu urbain partiel)					
	ETAT	REGION	DEPART.	CACM	TOTAL(1)
%	27,5	27,5	9	36	100
M €	7,386	7,386	2,42	9,67	26,86

(1) Un complément de financement de l'Union Européenne de 0,582 M €, porte l'enveloppe budgétaire à 27,44 M € pour la liaison Castres-Soual.

RN112 - DEVIATION AUSSILLON-MAZAMET					
	ETAT	REGION	DEPART.	CACM	TOTAL(1)
%	27,5	27,5	9	36	100
M €	1,754	1,754	0,574	2,296	6,377

(1) Un complément de financement de l'Union Européenne de 1,733 M €, porte l'enveloppe budgétaire à 8,11 M € pour la déviation de Aussillon-Mazamet.

TOTAL VOLET ROUTIER DU CPER 2000-2006					
	ETAT	REGION	DEPART.	CACM	TOTAL
%	27,5	27,5	9	36	100
M €	17,588	17,588	5,756	23,024	63,955

Le complément de financement FEDER (Europe) s'élève au total à 12,445 M €.

Voie urbaine nord de Castres

A ce programme vient s'ajouter le projet de voirie communautaire de la Voie Urbaine Nord de Castres, dont la Communauté d'agglomération assure la maîtrise d'ouvrage pour un coût d'objectif de 12 M €, et dont les études ont été engagées en 2002.

Ce projet à caractère économique doit permettre le désenclavement des activités économiques traditionnelles (textile, granit, bois, agroalimentaire...) des Monts de Lacaune et du Sidobre, en assurant le raccordement routier de la Montagne à la

Rocade Nord Ouest de Castres actuellement en cours de réalisation. La Communauté d'agglomération a inscrit cette opération structurante dans le programme présenté au titre du contrat d'agglomération.

Transports

En 2002, la régie Libellus a continué d'assurer le service des transports urbains existant transféré par la Ville de Castres, et a développé les services créés par la Communauté d'agglomération en 2001, les chiffres de fréquentation et de recettes ayant évolué comme suit :

(1)	Nombre de passages		Recettes TTC	
	2001	2002	2001	2002
Taxi Libellus	1 794	4 164	5 502	11 446
Mobi Libellus	1 952	3 577	4 612	7 123
Libellus (réseau)				

(1) Recettes directes, non compris pour le réseau urbain et rural, les compensations des gratuités accordées par le CCAS de Castres, l'APAJH, les scolaires.

Les encaissements du Versement Transport ont progressé de 1 916 238 euros en 2001 à 1 949 864 euros en 2002.

Parallèlement, la Communauté d'agglomération a engagé une réflexion de fond dont l'objectif, est la définition d'une politique communautaire de transports urbains, ce qui passe par l'adaptation du service existant sur le pôle castrais à de nouveaux besoins, la création d'un service sur le pôle mazamétain et, peut-être à terme, l'organisation de liaisons interurbaines.

Cette mise en œuvre d'un réseau moderne de transports constitue un enjeu d'aménagement pour l'agglomération de Castres-Mazamet : renforcement de l'attractivité du territoire, reconquête des cœurs de villes, dynamisation du tissu commercial.

Quant aux transports scolaires, leur transfert du Conseil Général à la Communauté d'agglomération fait l'objet d'une concertation quant aux modalités, certains marchés conclus par le Conseil Général avec des transporteurs et arrivant à échéance ayant été repris par la Communauté d'agglomération depuis la rentrée scolaire de septembre 2002.

Aménagement de l'espace, habitat et politique de la Ville

Projet et Contrat d'agglomération

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet qui avait déjà produit une contribution dans la phase d'élaboration du contrat Etat-Région 2000-2006, a adopté par délibération du 5 février 2001, un rapport préalable intitulé Orientations stratégiques pour le projet d'agglomération.

Ce document a été validé par le nouveau conseil communautaire par délibération du 25 juin 2001, en même temps qu'a été

adopté le principe d'une concertation autour d'un projet d'agglomération avec 5 EPCI et 6 communes proches de l'agglomération, soit 120 000 habitants sur un territoire de 120 000 hectares.

Cette concertation s'est réalisée au sein d'un Conseil de développement institué en 2001, qui comprend des représentants socio-professionnels, du monde associatif, des institutions, ainsi que des personnalités qualifiées.

Le Conseil de développement, présidé par M. Robert Barthes, a créé des commissions thématiques qui se sont réunies au cours du 1^{er} semestre 2002 :

Intitulés des commissions	Présidence
Développement économique – Agriculture – Tourisme Enseignement supérieur – Recherche – Energies renouvelables	Michel Maurel
Habitat – Logement – Transports publics – Déplacements	Guy Millan
Politique de la ville – Action sociale – Santé – Culture Sports – Loisirs	Michel Berthoumieux
Infrastructures routières et de communication – T.I.C.	Pascal Bugis
Aménagement de l'espace – Environnement – Développement durable	Jean-Louis Deljarry

En outre, chaque EPCI associé (1) a établi une contribution au projet d'agglomération. Une synthèse de ces travaux a ensuite été réalisée, et soumise au débat de l'assemblée plénière du Conseil de développement, qui a adopté le 5 juillet 2003 le document définitif intitulé "Grande agglomération de Castres-Mazamet – projet 2015", qui se présente en trois parties :

- 1^{ère} partie : Présentation du territoire
 - les forces et les faiblesses
 - les évolutions et mutations extérieures prévisibles
 - le développement durable, nouvelle émergence pour les acteurs locaux
 - une ambition pour demain
- 2^e partie : Les objectifs, qui se déclinent sur 2 axes
 - accroître la compétitivité du territoire
 - renforcer la cohésion du territoire tout en préservant ses diversités

- 3^e partie : Les moyens
 - une méthode
 - les acteurs
 - des outils

Sur la base de ce projet d'agglomération, la Communauté d'agglomération a engagé au second semestre 2002 l'élaboration du contrat d'agglomération, qui en est la traduction, sous la forme du programme-cadre pour la période du contrat Etat-Région 2000-2006.

L'élaboration du Projet d'agglomération par la Communauté d'agglomération est en effet une condition nécessaire à la signature d'un Contrat d'agglomération

(1) Communauté de communes du Sor et de l'Agout, Communauté de communes du Pays de Cocagne, Communauté de communes du Pays d'Agout, Communauté de communes Sidobre-Val d'Agout

tel que prévu par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999, permettant l'éligibilité des projets communautaires aux cofinancements du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Union Européenne.

Il convient de rappeler que, pour assurer la continuité entre le précédent contrat qui s'est achevé en 2000 et le nouveau contrat à conclure en 2003, la Communauté d'agglomération a bénéficié pour la période 2001-2002 d'une procédure de financement de ses projets dite "année plus" ou "année de préfiguration".

Habitat

L'exercice de la compétence obligatoire "Equilibre Social de l'Habitat " sur le territoire communautaire s'appuie sur la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat dont la convention initiale a pris fin en novembre 2001.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, s'est donc engagée par délibération en date du 25 juin 2001 dans l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat, dont la mise en œuvre porte sur la période 2003 à 2007.

Le travail de réflexion réalisé en concertation avec l'Etat et les partenaires locaux de l'habitat et du logement a mis en évidence l'intérêt de voir la Communauté d'agglomération se positionner aujourd'hui comme acteur de référence de la politique locale de l'habitat, animateur et coordonnateur d'une action d'intérêt communautaire.

L'acuité des enjeux que représente l'habitat pour l'attractivité, la cohésion et le développement du territoire invite en effet la Communauté d'agglomération à jouer ce rôle dans le cadre de cette compétence.

C'est dans cet esprit que le nouveau Programme Local de l'Habitat a été

adopté par la Communauté d'agglomération le 9 décembre 2002.

La Communauté d'agglomération et les signataires de la convention de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat : l'Etat, le Conseil Général et les sociétés d'HLM, ont décidé de mobiliser leurs moyens d'action autour de quatre grands objectifs :

- diversifier et rendre attractif le parc de logements privés
- revaloriser et rééquilibrer le parc social public dans l'agglomération
- élargir les " réponses logement " pour le publics en difficulté et les publics spécifiques
- animer la Politique de l'Habitat de la Communauté d'agglomération.

Parallèlement à la conduite de cette démarche stratégique, la Communauté

d'agglomération a continué en 2002 de soutenir les opérations lancées dans le cadre du précédent PLH :

- OPAH de Labruguière – Lagarrigue – Navès – Le Rialet – Le Vintrou
- OPAH Thématique et PST de Castres
- OPAH de Mazamet – Boissezon – Saint Amans Soult

C'est au titre de ces OPAH, qui vont être renouvelées dans le cadre du nouveau PLH, que la Communauté d'agglomération alloue en effet des subventions aux propriétaires-bailleurs pour l'amélioration du parc immobilier bâti, majorant de 5 % la subvention accordée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat pour les logements conventionnés.

Subvention communautaire	Travaux subventionnés (montant T.T.C.)	Subvention A.N.A.H.	
			5 %
Année 2000	103 963 €	50 151 €	5 198 €
Année 2001	82 618 €	33 047 €	4 130 €

Contrat de villes

Rappelons que la Communauté d'agglomération intervient au titre de la politique de la ville comme un des partenaires du contrat de villes Castres-Mazamet-Aussillon-Labruguière, dont les grands axes fixés par les co-financeurs (Etat, Région, Département, Communes et Communauté d'agglomération) pour la période 2001-2006, se déclinent comme suit :

- insertion économique et développement de l'emploi
- tranquillité publique
- jeunesse dans la cité
- intégration sociale, lutte contre les exclusions
- gestion urbaine de proximité

C'est dans ce cadre que la Communauté d'agglomération assure la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, c'est-à-dire l'ingénierie de mise en œuvre et de coordination du contrat, ainsi que la mise en œuvre de l'axe intercommunal relatif à l'insertion économique et au développement de l'emploi.

Jusqu'à fin 2002, la mise en œuvre de cet axe faisait l'objet d'une convention de mandat confiée au Comité de Bassin pour l'Emploi du Sud du Tarn, qui assurait à ce titre le rôle de structure-relais nécessaire à la mobilisation des concours de l'Union Européenne au titre du Plan Local d'Insertion Economique.

A partir de 2003, les opérateurs de terrain vont donc solliciter directement les

concours de l'Union Européenne pour leurs actions, la Communauté d'agglomération continuant d'apporter son concours technique et financier.

Les actions d'insertion économique mises en œuvre au titre de l'avenant 2002 sont les suivantes :

INTITULE DE L'ACTION	PORTEUR DE PROJET
Groupement d'employeurs	Point Malin
Insertion jeunes et adultes	Point Malin
Equipe emploi insertion	Mission Locale
Equipe emploi insertion	Conseil Général
Chantier église réformée	Compagnons bâtisseurs
Chantier Verdun	Compagnons bâtisseurs
Chantier terrasse de Boissezon	Institut Environnement Tarn
Chantier randonnées locales	Institut Environnement Tarn
Chantier terrasse d'Hautpoul	Institut Environnement Tarn
Chantier berges du Thoré	Institut Environnement Tarn
Chantier citoyenneté à Laden	OPMHLM
Chantier jardins du cœur	Resto du Cœur
Chantier support maquettes	Fils des jours
Chantier support mécanique	Fils des jours
Chantier support couture	Fils des jours
Réalisation de costumes	Fil en Aiguille
Techniques professionnelles	Courtéchelle
Insertion des habitants	Régie de Quartier
Collectif mob	Collectif 81
Mise en réseau	Relier
Formation des salariés en E1	EDR
Cellule d'appui au RH	Comité de Bassin

Les aides allouées par la Communauté d'agglomération aux structures qui interviennent sur le terrain se sont ainsi élevées en 2002 à 48 704,40 €.

Environnement et cadre de vie

Traitement des déchets

Au titre de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la loi du 12 juillet 1999 permet aux communes de transférer la partie de la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

C'est cette disposition qui a été retenue pour la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, par conséquent compétente en matière de traitement des déchets.

Par délibération du 11 février 2000, a été décidée l'adhésion de la Communauté d'agglomération au syndicat mixte TRIFYL, créé en 1999 pour mettre en œuvre le schéma départemental de traitement et de valorisation des déchets.

Rappelons que, par délibération en date du 21 septembre 2001, la Communauté d'agglomération a décidé d'acquérir des terrains dans la plaine de Lamothe pour que TRIFYL y construise une plate-forme de tri et de valorisation.

Pour la période 2002-2003, la Communauté d'agglomération a conventionné avec le syndicat mixte pour la mise en œuvre de la compétence. Parallèlement ont été décidées les études financières et technico-économiques en vue du transfert de la partie collecte de la compétence, des communes à la Communauté d'agglomération.

Equipements culturels et sportifs

A la création de la Communauté d'agglomération, des équipements ont été définis comme étant d'intérêt communautaire, et transférés par les communes ; il s'agit pour les équipements culturels et sportifs de la piscine patinoire de l'Archipel

et du centre culturel de l'Apollo, auxquels il faut ajouter la base de loisirs.

Ces équipements, d'abord gérés en 2000 par convention avec les communes, font l'objet depuis 2001, d'une gestion directe par la Communauté d'agglomération, les bâtiments ayant été mis à sa disposition.

Il est à noter que l'Archipel et l'Apollo font l'objet de programmes pluriannuels d'investissement, dans le cadre du contrat d'agglomération.

sement	Budget de fonctionnement			Budget d'investis-		
	CA 2001	CA 2002	BP 2003	CA 2001	CA 2002	Budget 2003
Archipel	1 561	1747	1659	166	176	391
Apollo	269	302	394	-	90	

En 2002, un programme pluriannuel d'investissement a été établi pour chacun de ces équipements, dans le cadre du contrat d'agglomération, comme suit :

	Travaux programmés (montants en K euros)		
	2003-2004	2004-2005	Total
Archipel	1 000	500	1500
Apollo	170	-	170
Montagnès	50	100	150

En 2002, a également été lancé le chantier de solarisation de l'Archipel dont l'objectif est de générer des économies d'énergie pour le chauffage de l'eau des bassins.

Concernant la salle de musique amplifiée Lo Bolegason construite par la Ville de Castres, ouverte en juin 2001, la Communauté d'agglomération a assuré le financement de la mise en place et de l'ouverture et des premiers mois de fonctionnement et depuis 2002 apporte sa participation annuelle au fonctionnement de cet équipement.

Mise en réseau des ressources culturelles

Le réseau de ressources culturelles de la Ville de Castres, créé fin 1997 à l'instigation de la Ville de Castres et de la DRAC Midi-Pyrénées, propose des parcours

d'éducation artistique et culturelle pour les scolaires, en liaison avec l'Education Nationale. Il travaille également sur des projets d'action culturelle sollicitant des artistes, des structures culturelles, des partenaires sociaux et des acteurs de l'animation socio-culturelle de la ville.

En 2000, a été réalisée une étude, confiée à l'Observatoire des Politiques Culturelles qui a conclu à la nécessité de poursuivre l'expérience castraise en la recentrant et de concevoir un projet fédérateur à partir d'objectifs clairement identifiés. L'étude fournit des orientations thématiques à privilégier :

- le spectacle vivant à partir de résidences pour le soutien à la création et à la diffusion,
- le développement du secteur musical par l'usage de nouvelles technologies,

- le lien entre patrimoine et territoires,
- la politique en faveur du cinéma et de la télévision numérique.

En 2002 a été décidée la participation de la Communauté d'agglomération aux actions du réseau de ressources culturelles, à hauteur de 25 000 €/an, disposition qui est intervenue dans le cadre du budget 2003.

les finances intercommunales



La Communauté d'agglomération apporte sa contribution financière à deux de ses priorités : les routes et l'enseignement supérieur, au travers du contrat de plan Etat-Région 2002-2006. Cette participation à des opérations d'investissement apparaît à la section de fonctionnement du budget.

Rappels sur les exercices précédents

La Communauté d'agglomération ayant été constituée le 1^{er} janvier 2000, les comptes administratifs des deux premiers exercices budgétaires 2000 et 2001 ont retracé 3 faits principaux :

La reprise des résultats du District

La transformation du District en Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2000 a entraîné la reprise des éléments comptables arrêtés au 31/12/99 : un excédent de fonctionnement de 1 948 K € et un déficit d'investissement de 378 k €.

D'autre part, le choix de l'autofinancement tenu jusqu'en 1999 a permis de limiter les recours à l'emprunt soit 316 K €.

Le transfert des compétences des communes à la Communauté d'agglomération

La création de la Communauté d'agglomération a eu pour conséquences financières de devoir intégrer dans son budget des crédits de fonctionnement et des mouvements de bilan.

Les crédits de fonctionnement se sont considérablement accrus en fonction des charges nettes relatives au transfert des compétences des communes à la Communauté. La Commission locale d'évaluation des transferts de charges a arrêté les montants des charges nettes à prendre en compte. Toutefois, il convient de souligner que si les flux budgétaires sont importants au niveau du fonctionnement comme de l'investissement, le transfert de la dette a été limité. L'année 2000 a été mise à profit par la communauté d'agglomération pour adapter ses moyens administratifs et techniques (moyens en personnel, locaux et matériel). L'année 2001 constitue la première année complète d'exercice direct des compétences par la communauté d'agglomération avec ses moyens propres.

L'organisation financière de la Communauté d'agglomération

L'action financière de la communauté d'agglomération est actuellement organisée pour des raisons fiscales et juridiques dans cinq budgets, en plus du budget principal et d'une régie personnalisée :

- budget annexe de l'eau,
- budget annexe de l'assainissement lié à la ZAC du Causse,
- budget annexe ICIC (immobilier d'entreprises),
- budget annexe Espace Ressources pour la gestion de l'immobilier d'entreprise du bâtiment du même nom,
- budget annexe de la régie de transports publics Libellus,
- budget de la régie personnalisée Lo Bolegason, créée pour l'exploitation d'une salle de musique amplifiée.

Les comptes administratifs des exercices 2000 et 2001 ont été commentés dans le rapport d'activité 2001.

Les Ressources

Pour faire face à leurs besoins financiers, les Communautés d'agglomération disposent principalement de deux ressources : l'une fiscale, la Taxe Professionnelle Unique ; l'autre est une dotation de l'Etat. Les autres ressources peuvent provenir de l'exploitation des services ou de subventions obtenues pour des actions spécifiques.

La Taxe Professionnelle Unique

La création d'une communauté d'agglomération induit la mise en place d'une taxe professionnelle unique. Le choix a donc porté sur une TPU sans fiscalité ménage pour deux raisons principales :

- la spécialisation fiscale, les impôts ménages (taxe d'habitation, taxes foncières) relevant des communes et l'impôt des entreprises de la Communauté ;
- la possibilité de création d'une dotation de solidarité communautaire au profit des communes permettant de leur faire

bénéficier d'une part de la croissance des recettes issues de la taxe professionnelle. Cette DSC, dont le montant et les critères de répartition sont librement fixés par le conseil de la communauté d'agglomération, a été fixée en 2000 à un montant de 2 439 K € et n'a pas été revue en 2001 et en 2002.

En 2000, la communauté a voté un taux moyen pondéré de TP de 19,05 % avec une durée d'harmonisation des taux de 12 ans, soit jusqu'en 2011. Ce taux n'a pas varié depuis 2000.

Il convient de rappeler que la fiscalité additionnelle perçue par le District sur les impôts "ménages" a été compensée dans l'attribution de compensation versée aux communes, et intégrée la même année dans les budgets des communes.

La Dotation Globale de Fonctionnement

La loi du 12 juillet 1999 a établi une dotation globale de fonctionnement avec un niveau de DGF pour les Communautés d'agglomération à 250 francs par habitant, constituant une majoration substantielle du produit perçu antérieurement par le District. Le calcul est le suivant :

250 francs x 86 025 (population DGF lissée 2000) = 21 506 KF, soit 3 279 K €

En 2001, le montant de la DGF a enregistré une hausse grâce au système de garantie institué par l'Etat : montant N-1 x taux de DF des communes x 85308 (population - DGF lissée 2001) = 21 699 KF, soit 3 308 K €.

En 2002, compte tenu de l'application des critères de calcul, le montant de la DGF a subi une baisse que ne compense pas la garantie d'évolution : 3 116 k €, soit -5,8%.

En effet, à compter de 2002 et pour les prochaines années, la progression de cette dotation dépend :

- d'une part de la progression de l'enveloppe de la DGF attribuée à l'intercommunalité et aux communautés d'agglomération

tion en particulier (système d'indexation et de garantie), définie par la Loi de Finances, et d'autre part,
- du niveau d'intégration des compé-

tences de la communauté d'agglomération, comparé à celui des autres communautés d'agglomération, déterminé par le coefficient d'intégration fiscale.

Coefficient d'intégration fiscal Valeur figurant sur les fiches critères DGF	2000 (1)	2001	2002
Taux du CIF de la Communauté	0,440110	0,417337	0,335352
Variation	/	-5,2%	-19,6%

Non notifié : évaluation interne par le service des Finances
Taux du CIF moyen

Compte administratif 2002 du budget principal

A la lumière des éléments précédents, le budget principal de la communauté d'agglomération a vu sa structure se modifier, tant en dépenses qu'en recettes, principalement à travers la régularisation des conventions de gestion temporaires portant sur les exercices 2000 et 2001 et de

la réforme fiscale portant sur la taxe professionnelle.

Les dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses se déclinent en mouvements réels de la manière suivante :

Par chapitre 2002 % variation Milliers d'euros 2002 / 2001	CA 1999	CA 2000	CA 2001	CA	
011- charges courantes (1)	460	6 213	4 516	5 310	+ 17,6%
012- personnel (2)	25	469	2 549	2 724	+ 6,9%
65- subventions	4 162	2 619	5 796	7 524	+ 14,7%
014- Atténuation de charges (3)	0	17 047	17 031	16 717	- 1,8%
<i>dont attribution de compensation</i>		14 592	14 592	14 278	- 2,2%
<i>dont dotation de solidarité</i>		2 439	2 439	2 439	
66-intérêts	0	24	25	116	5,7%

Le compte 65 comprend des subventions de fonctionnement et des subventions d'équipement. Ces dernières représentent l'effort d'investissement réalisé au profit

de tiers privés (entreprises) et publics (Etat, établissement publics et communes) dont le financement peut être assuré par l'emprunt.

Opérations réelles et d'ordre Milliers d'euros	CA 2000	CA 2001	CA 2002
Fonctionnement (réelles) Comptes 657 : 657-1; 657-2; 657-5	51	748	1 610
Investissement (ordre) Compte 481	0	748	1 610

Les recettes de fonctionnement

Comme il a été dit plus haut, les principales ressources de la communauté d'agglomération sont constituées par les produits de la taxe professionnelle unique et la dotation globale de fonctionnement.

(1) Les charges courantes recouvrent en 2000 plus particulièrement la prise en charge des conventions de gestion passées à titre transitoire avec les communes.

(2) Les agents des principaux équipements (Archipel, Apollo, Traitement des déchets...) n'ont été transférés effectivement qu'en 2001.

Les principaux postes de recettes se déclinent en mouvements réels de la manière suivante :

Par chapitre 2002 % variation Milliers d'euros 2002 / 2001	CA 1999	CA 2000	CA 2001	CA	CA
70- produits de service (4)	0	79	1 444	1 298	- 10,1%
73- impôts et taxes (5)	1 628	18 429	17 443	16 287	-6,6%
74- dotations (5)	3 602	8 702	10 124	12 901	27,4%
013- atténuation de charges	14	41	92	521	566,3%
75- autres produits	0	46	198	192	- 3,0%

Les résultats de gestion

Il convient d'appréhender les résultats des gestions antérieures sur la base des résultats budgétaires reprenant les montants figurant aux comptes administratifs et les résultats financiers.

a. les résultats budgétaires :

L'exécution budgétaire des exercices précédents fait ressortir les résultats suivants

Résultats section fonctionnement Milliers d'euros	1999	2000	2001	2002
Résultat reporté (dont régularisation)	706	1 515	2 050	1 877
Résultat de l'exercice (OR)	610	968	- 557	- 1 911
Résultat de l'exercice (OO)	139	- 122	385	1 335
Total : Résultat global	1 456	2 361	1 877	1 301
Montant affecté en investissement	0	311	0	0
Disponible de la section à reporter	1 456	0	1 877	1 301

(3) Les variations des différents postes de recettes représentent en 2000 la prise en charge des conventions de gestion passées à titre transitoire avec les communes, puis en 2001 une gestion directe en régie des compétences transférées,

(4) La baisse de ce compte enregistre l'application progressive de la réforme de la taxe professionnelle (compensation salaires)

Sauf au titre de l'exercice 2000, le choix a été fait de privilégier le financement externe à travers le recours à l'emprunt.

b. les résultats financiers :

Afin d'apprécier les résultats budgétaires, il convient de les rapprocher des soldes financiers suivants des gestions :

Résultats section investissement 2002 Milliers d'euros	2000	2001	
Résultat reporté (dont régularisation)	99	- 2 290	- 628
Résultat de l'exercice hors emprunt (OR)	- 2 822	- 532	- 1 058
Résultat de l'exercice (OO)	122	- 398	- 1 335
Total : besoin de financement	- 2 601	- 3 220	- 3 021
Financement externe (emprunts)	0	2 592	0
Total : résultat avant affectation	- 2 601	- 628	- 3 021
Affectation	311	0	0
Total : Résultat global à reporter	- 2 290	- 628	- 3 021
Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses reportées)	2 290	827	2 625

Epargne de gestion 2002 Milliers d'euros	2000	2001	
1- Produits courants	27 313	29 299	31 199
2- Charges courantes	26 348	29 892	32 276
3-(1-2) Excédent brut courant	965	- 593	- 1 077
4- Solde opérations exceptionnelles	43	61	- 636
5-(3+4) Epargne de gestion	1 008	- 532	- 1 713
6- Intérêts de la dette propre	24	25	116
7- (5-6) Epargne brute	984	- 557	- 1 830
8- Capital de la dette propre	57	52	56

Le financement des opérations d'investissement s'établit donc de la manière suivante :

Financement de l'investissement Milliers d'euros	2000	2001	2002
1- Epargne nette	927	- 609	- 1 886
2- Recettes d'investissement hors emprunt	1 090	1 070	73
3-(1+2) Financement de l'investissement	2 017	461	- 1 813
4- Opérations nettes	3 870	1 564	1 005
5- (3-4) besoin de financement externe	- 1 853	- 1103	- 2 818
6- Emprunts réalisés	0	2 592	0
7- Variation de l'excédent global de clôture	- 1 853	1 488	- 2 818

Excédent global de clôture En milliers d'euros	1999	2000	2001	2002
	1 614	- 239	1 249	- 1 569

L'exercice 2002 n'a pas fait l'objet d'emprunt compte tenu du niveau moyen de trésorerie.

c. L'effort d'équipement :
L'effort d'équipement de la communauté d'agglomération est représentatif de l'addition des dépenses d'investissement et des subvention d'équipement visées à la section de fonctionnement.

Effort d'équipement Milliers d'euros	2000	2001	2002
1- Subventions d'équipement	51	748	1 610
2- Opérations nettes d'investissement	3 854	1 564	1 005
3-(1+2) Total	3 905	2 310	2 615

Les comptes administratifs 2002 des budget annexes

Les budgets annexes sont des budgets retraçant des activités à caractère indus-

triel et commercial de la Communauté d'agglomération. Les résultats de clôture sont les suivants :

Résultats d'exploitation Milliers d'euros	2000	2001	2002
1- Transports publics Libellus	+ 35	- 114	- 3
2- Immobilier d'entreprise ICIC	+ 29	+ 78	+ 83
3- Espace Ressources	- 14	- 10	+ 21
4- Eau	+ 7	+ 24	+ 31
5- Assainissement	+ 8	+ 36	+ 41
Total non consolidé (1+2+3+4+5+6)	+ 65	+ 14	+ 173

Mouvements de bilan

La transformation du District en Communauté d'agglomération et l'intégration des compétences ont donné lieu à l'intégration dans la comptabilité communautaire d'immobilisations à l'actif et de dette au passif.

Les mouvements à l'actif

Le patrimoine communautaire comprend les matériels, terrains et équipements nécessaires à l'exercice de ses compétences. Les principales immobilisations

sont l'Archipel, l'Apollo, les quais de transfert des ordures ménagères, l'immobilier d'entreprise.

En 2002, l'actif de la communauté s'est enrichi de biens acquis directement ou mis à disposition par les communes. La principale immobilisation constatées comptablement en 2002 est le centre de La Rougarié à Mazamet (590 k €) Toutefois, il convient de souligner que tous les mouvements comptables résultants des transferts d'immobilisations n'ont pas encore été régularisés à ce jour.

Mouvement sur actif (immobilisations) En milliers d'euros	1999	2000	2001	2002
Actif net au 31 décembre de l'année	1 947	6 680	29 644	36 467

Les mouvements de trésorerie

L'encours de trésorerie a varié de manière importante ces dernières années tout en restant à un niveau élevé. En 2002, le

niveau de trésorerie est resté élevé permettant de ne recourir ni à une ligne de trésorerie, ni à l'emprunt

Trésorerie En milliers d'euros	1999	2000	2001	2002
C/ 515 au 1er janvier de l'année	1 146	1 662	6 043	3 641
C/ au 31 décembre de l'année	1 615	6 043	3 641	1 597

Les mouvements au passif

L'essentiel des mouvements au passif concerne les mouvements de la dette. Même si l'essentiel de la dette a été conservé par les communes, certains emprunts ont été transférés à la communauté.

L'évolution du stock de la dette dépend des besoins propres de financement de la communauté d'agglomération dans le cadre d'une gestion optimale de son niveau de trésorerie.

Dette du budget principal % variation Milliers d'euros	1999	2000	2001	2002	
Capital restant du net au 1 ^{er} janvier	0	497	420	2 960	+ 704,8%
Capital remboursé	0	57	52	56	+ 7,7%
Capital emprunté	316	0	2 592	0	/
Capital au 31 décembre de l'année	316	440	2 960	2 904	- 1,9%
Intégration ou sortie de Dette	181	- 19	0	0	/

La dette totale au 31 décembre 2002 correspondait pour le budget principal à quatre emprunts :

- 3 emprunts à taux fixe : 11 % de l'encours
- 1 emprunt sur euribor 12 mois : 89% de l'encours

Les budgets annexes ont un encours au 31 décembre 2002 :

- budget ICIC de 336 milliers d'euros,
- budget Libellus de 772 milliers d'euros
- budget Espace ressources de 341 milliers d'euros

Ainsi la dette totale de la communauté d'agglomération (budget principal et budget annexes) s'établit à cette date à 4,4 millions d'euros.

Castres-Mazamet,
mardi 30 septembre 2003

Rédaction :

Jean-Luc CHAMBAULT,
Directeur général des Services
et, pour la partie Finances,

Séances du Conseil et réunions du Bureau en 2002

Séances du Conseil	Réunions du Bureau
Vendredi 8 mars	Vendredi 11 janvier
Vendredi 29 mars	Vendredi 8 février
Lundi 13 mai	Mardi 26 février
Jeudi 27 juin	Mardi 19 mars
Mardi 9 juillet	Vendredi 12 avril
Mercredi 17 juillet	Lundi 29 avril
Lundi 28 octobre	Lundi 27 mai
Lundi 9 décembre	Mercredi 19 juin
	Vendredi 21 juin
	Mardi 25 juin
	Mercredi 2 juillet
	Vendredi 6 septembre
	Vendredi 18 octobre
	Lundi 2 décembre



agglomération *Castres-Mazamet*

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises - 81115 Castres cedex
Tél : 05 63 73 50 00 - Fax : 05 63 73 50 02 - e.mail : agglomeration@castres-mazamet.com